

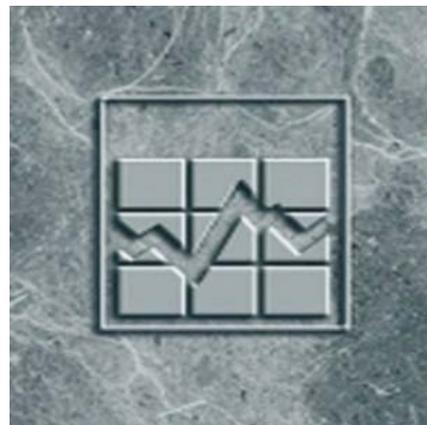
N° 75F0002M au catalogue
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-39200-4

Série de documents de recherche – Revenu

Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

par Nancy Devin, Burton Gustajtis, Keith Lam et Sarah McDermott

Date de diffusion : le 12 novembre 2021



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

par Nancy Devin, Burton Gustajtis, Keith Lam and Sarah McDermott

Comme l'indique la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#), la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) représente maintenant le seuil officiel de la pauvreté au Canada.

Le présent document de travail décrit la méthodologie proposée pour une nouvelle MPC nordique (MPC-N) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest^{1,2} et il définit des pistes de recherche potentielles en vue du prochain examen de la MPC prévu en 2023.

Ce document présente également les seuils initiaux de la MPC-N et fournit des estimations préliminaires de la pauvreté pour les années de référence 2018 et 2019. Une période de révision suivra la diffusion de ce document, au cours de laquelle Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada (EDSC) recevront les commentaires des parties intéressées et travailleront avec des experts, des intervenants, des organisations autochtones et des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux pour valider les résultats.

La méthodologie proposée dans ce document pour la MPC-N est dérivée de la méthodologie utilisée pour la MPC actuelle. Elle comprend cinq composantes principales : l'alimentation, l'habillement, le transport, le logement et les autres nécessités. La MPC-N vise à saisir l'esprit de la MPC (c'est-à-dire, illustrer un niveau de vie de base modeste) tout en apportant des ajustements au contenu de la MPC afin qu'elle reflète la vie au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.



Remerciements

Ce document de travail n'aurait pas été possible sans la contribution inestimable des Bureaux des statistiques du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Nous leur sommes reconnaissants de leur soutien et du temps qu'ils ont consacré à l'élaboration de la méthodologie de la MPC-N, ainsi que de leur aide pour la révision de ce document.

Introduction

Le 21 août 2018, le gouvernement du Canada a publié [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Cette stratégie fait état des engagements à long terme qui orientent les mesures et les investissements actuels et futurs du gouvernement en vue de réduire la pauvreté.

La *Loi sur la réduction de la pauvreté* met en place les engagements pris dans le cadre de la stratégie. *Une chance pour tous* précise que Statistique Canada examinera la possibilité de produire des seuils de la MPC pour les territoires. Suite à une étude réalisée en 2012 par un groupe de travail informel³ chargé d'évaluer la faisabilité technique de l'élaboration d'une MPC-N (Document interne de Statistique Canada, 2012), Statistique Canada a tenu plusieurs discussions avec les coordonnateurs statistiques yukonais et ténos pour déterminer les éléments spécifiques devant être

Une MPC-N pour le Nunavut

Statistique Canada et EDSC travaillent en collaboration avec les coordonnateurs statistiques nunavois à l'élaboration d'une MPC-N adaptée aux conditions de vie uniques vécues dans ce territoire.

1. L'élaboration d'une MPC adaptée au Nunavut est en cours de réalisation.

2. Les coûts et revenus associés aux subdivisions de recensement dans les réserves ne sont pas inclus.

3. Le processus de consultation de 2012 était dirigé par un groupe de travail informel sur la mesure de faible revenu dans les territoires formé de représentants de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), de Statistique Canada, d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Chaque territoire avait des représentants de leurs bureaux de la statistique et ministères respectifs chargés de la politique sociale en tant que membres du groupe de travail.

changés, par rapport à la MPC actuelle, afin d'établir des seuils de la MPC pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Le présent document décrit la méthodologie proposée pour les calculs du coût des composantes du panier de la MPC-N et du revenu disponible pour des fins de comparaison, en plus de fournir les estimations préliminaires des seuils de revenu disponible et des taux de pauvreté pour 2018 et 2019. Les lecteurs sont invités à faire part de leurs réactions et commentaires. Bien que ce document de travail ne traite pas d'une MPC-N pour le Nunavut, nous vous invitons quand même à nous faire part de vos réactions et commentaires concernant ce territoire (voir l'encadré – *Une MPC-N pour le Nunavut*).

Documents de discussion sur la proposition de création d'une MPC-N

Ce document est le deuxième document de discussion publié dans le cadre de l'élaboration de la méthodologie proposée pour une MPC-N pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Les autres documents concernant l'élaboration d'une MPC-N incluent:

- **Janvier 2021 : Propositions pour une mesure du panier de consommation du Nord et son revenu disponible**

Les MPC-N des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon comprennent cinq composantes principales : l'alimentation, l'habillement, le transport, le logement et les autres nécessités. Selon la MPC, une famille vit dans la pauvreté si son revenu disponible est inférieur au seuil de la MPC-N pour une famille de même taille dans la même région. Ce document de travail décrit les considérations relatives à ces cinq composantes et au concept du revenu disponible.

- **Printemps 2022 : Propositions pour une mesure du panier de consommation nordique et son revenu disponible (Nunavut)**

Le panier de la MPC-N pour le Nunavut comprendra les cinq mêmes composantes principales que celles décrites dans les paniers de la MPC-N pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, ainsi que des ajustements additionnels afin d'adapter le panier aux conditions de vie uniques vécues dans ce territoire.

Collaborer avec les peuples autochtones

Dans *Une chance pour tous*, le gouvernement du Canada s'est engagé à « collaborer avec les organisations autochtones nationales et d'autres intervenants pour déterminer et élaborer conjointement des indicateurs de la pauvreté et du bien-être, y compris des mesures de pauvreté non fondées sur le revenu, qui reflètent les multiples dimensions de la pauvreté et du bien-être propres aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis »⁴.

Il est important de noter que les discussions concernant le développement collaboratif de nouveaux indicateurs de pauvreté et de bien-être des peuples autochtones se déroulent parallèlement à la présente proposition de méthodologie de la MPC-N.

Bien que la MPC-N proposée repose sur une méthodologie officiellement utilisée par le gouvernement du Canada pour produire des statistiques nationales de pauvreté, le gouvernement continue de travailler à mieux comprendre la pauvreté et le bien-être du point de vue des peuples autochtones et à encourager l'élaboration conjointe d'indicateurs complémentaires de la pauvreté et du bien-être, y compris des mesures de pauvreté non fondées sur le revenu, qui reflètent les multiples dimensions de la pauvreté et du bien-être propres aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Étant donné qu'une plus grande proportion de personnes vivant dans les territoires déclare une identité autochtone comparativement au reste du Canada, il est particulièrement important d'intégrer ces indicateurs complémentaires de la pauvreté dans les analyses se rapportant à ces régions.

4. Lors des consultations ayant mené à *Une chance pour tous*, il a été indiqué au gouvernement du Canada qu'il devrait utiliser une approche de la réduction de la pauvreté basée sur les forces et axée sur le bien-être et le renforcement de la résilience. Les femmes autochtones ont aussi expliqué que la pauvreté dépasse le simple manque de revenu; qu'il s'agit aussi, entre autres, d'une déconnexion sociale. Elles ont affirmé que les activités culturelles favorisent le bien-être social et économique, car celles-ci améliorent la confiance en soi et contribuent à l'identité.

La méthodologie de la MPC ne vise pas à constituer un panier de biens et de services prescriptif et rigide. Bien que les normes soient fondées sur une méthodologie non autochtone, le coût associé à chaque composante du panier devrait être au centre du processus de validation, et non les éléments considérés dans ces composantes.

Commentaires après la publication du premier document de travail sur la MPC-N

Au cours du processus d'examen, on nous a fait part de la nécessité d'adopter une approche plus holistique en matière de mesure de la pauvreté. Statistique Canada et EDSC sont conscients que la méthodologie de la MPC-N proposée ne répond pas pleinement à l'approche holistique en matière de mesure de la pauvreté qui est approuvée par de nombreuses organisations et personnes travaillant avec des personnes qui ont vécu ou qui vivent dans la pauvreté dans les territoires. Toutefois, Statistique Canada et EDSC croient que la MPC est une étape clé pour saisir le lien entre le faible revenu et les autres dimensions de la pauvreté. Pour de plus amples renseignements sur les autres dimensions de la pauvreté mesurées par le gouvernement du Canada, veuillez consulter le *Tableau de bord officiel de la pauvreté au Canada* qui se trouve dans le [Carrefour des dimensions de la pauvreté](#).

Sommaire de la méthodologie proposée pour le panier de la MPC-N

La MPC établit des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un « panier » de biens et de services (aliments, habillement, logement, transport et autres nécessités). Les familles dont le revenu disponible est inférieur aux seuils applicables, compte tenu de la taille de la famille et de la région de résidence, sont considérées comme vivant dans la pauvreté. La méthodologie proposée pour le panier de la MPC-N de 2018⁵ et son revenu disponible figure ci-après. Les documents de travail précédents sur le développement de la MPC-N et l'annexe A donnent plus de détails sur ces propositions.

Sommaire de la méthodologie proposée pour déterminer le coût des composantes du panier de la MPC-N (décrite dans [Propositions pour une mesure fondée sur un panier de consommation du Nord et son revenu disponible](#))

Régions de la MPC-N

On propose que la MPC-N de 2018 fournisse des seuils de pauvreté pour neuf régions dans les deux territoires : un seuil pour chacune des capitales et pour sept groupes géographiques additionnels, soit deux groupes pour le Yukon⁶ et cinq pour les Territoires du Nord-Ouest⁷. Le développement des régions de la MPC-N s'est fait sous la direction des coordonnateurs statistiques afin de répondre au besoin de détails pour tenir compte des différences de coûts dans les collectivités, tout en maintenant la mesure des coûts à l'intérieur de paramètres raisonnables⁸.

Composante du logement

La méthodologie proposée pour la composante du logement de la MPC-N est fondée sur la location d'un logement de trois chambres, ce qui est conforme à la Norme nationale d'occupation élaborée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les prix de location pour un logement seraient obtenus à partir des résultats du Recensement de 2016 et ajustés à l'année de base 2018.

5. En règle générale, la nomenclature « de base » désigne la dernière fois qu'une mise à jour ou un « changement de base » de la mesure a été effectué et, le cas échéant, lorsque de nouvelles normes ont été adoptées. Puisqu'il s'agit de la création d'une méthodologie de la MPC-N, la nomenclature de l'année de base représente ici les normes introduites pour l'année de référence 2018. Toutes les références à une méthodologie de la MPC-N dans ce document de travail font référence à la MPC-N de l'année de base 2018. Les ajustements annuels aux coûts des composantes sont effectués à partir des indices de prix appropriés.

6. Régions rurales du Sud et du Nord.

7. Beaufort Delta, Sahtu, Tłı̨chǫ, Dehcho et South Slave.

8. Les paramètres incluent des défis logistiques liés à l'arpentage des petites collectivités isolées; des limites logistiques liées au climat, à la géographie et à l'infrastructure; du coût élevé de l'arpentage dans les régions à faible densité de population et à des populations très dispersées; et des petites tailles d'échantillon.

Composante des vêtements et des chaussures

Il est proposé que la composante de l'habillement et des chaussures reflète le panier d'habillement pour une famille de quatre selon le Niveau de vie acceptable (NVA) de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest, tout en tenant compte du climat plus froid dans les territoires.

Composante de l'alimentation

La composante de l'alimentation serait basée sur le Panier de provisions nutritif – Canada (PPNC) de 2019 de Santé Canada.

Composante du transport

La méthodologie du transport refléterait les différents modèles de consommation en matière de transport privé et les besoins des personnes vivant dans les territoires. La méthodologie proposée pour la MPC-N reconnaît cela en établissant les coûts associés à une combinaison d'une voiture et d'un véhicule utilitaire sport (VUS). Pour les collectivités accessibles uniquement par avion dans les Territoires du Nord-Ouest, les coûts de transport seraient fondés sur les coûts associés à la possession et à l'utilisation d'un véhicule tout-terrain (VTT) et d'une motoneige.

Composante des autres nécessités

Il est proposé que le calcul des coûts de la composante des autres nécessités utilise un multiplicateur⁹ « simplifié » appliqué aux coûts des composantes de l'alimentation et des vêtements et chaussures, tel que fait pour la MPC dans les provinces. Un montant additionnel serait aussi ajouté à cette composante pour refléter le besoin généralisé de services de téléphonie cellulaire.

Sommaire de la méthodologie proposée pour le calcul du revenu disponible de la MPC-N

Définition du revenu disponible

De façon générale, la définition du revenu disponible de la MPC-N de 2018 est similaire à la définition utilisée pour la MPC de 2018. La méthodologie de la MPC-N définit le revenu disponible comme étant le revenu total (y compris les transferts gouvernementaux) après déduction non seulement de l'impôt sur le revenu, mais également de plusieurs dépenses non discrétionnaires considérés obligatoires (par exemple, les cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, les cotisations syndicales, les frais de garde d'enfants, toute pension alimentaire versée, etc.).

Ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO)

Pour reconnaître les différences de coûts d'habitation auxquels sont confrontés les propriétaires avec ou sans hypothèque et les locataires subventionnés, la méthodologie de la MPC-N propose d'apporter un ajustement au revenu disponible, que l'on appelle un ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO). Cet ajustement serait similaire à l'ATMO calculé dans la MPC actuelle et correspondrait à la différence entre le coût de la composante du logement du panier de la MPC-N (basée sur les locataires de logements non subventionnés) et les coûts de logement typiques pour les autres types de mode d'occupation. Cet ajustement serait ajouté au revenu disponible des familles selon leur type de mode d'occupation afin de placer les propriétaires et les locataires subventionnés sur le même pied que les locataires non subventionnés en ce qui a trait à leurs coûts de logement lors de l'évaluation de leur situation de pauvreté.



9. De façon similaire à la méthodologie utilisée pour la MPC de 2018, la valeur du multiplicateur provient de l'analyse historique des habitudes de dépenses des ménages pour un ensemble de catégories de dépenses jugées nécessaires au maintien d'un niveau de vie de base modeste.

Montants d'imputation des dépenses médicales

Les dépenses médicales sont obtenues des données fiscales. Lorsqu'aucun renseignement fiscal n'est disponible, un montant serait imputé à l'aide des données territoriales de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM).

Seuils et taux de pauvreté selon la MPC-N

Dans cette section, nous présentons les seuils et les taux de pauvreté estimés à partir de la méthodologie proposée. Ces résultats sont préliminaires et ils sont sujets à changement, car il y aura une période de révision suivant la publication de ce document.

Le tableau 1 montre les seuils de la MPC-N pour une famille de quatre personnes pour chacune des régions de la MPC-N selon la méthodologie proposée pour les années de référence 2018 et 2019. En général, les seuils de la MPC-N sont plus élevés pour les Territoires du Nord-Ouest que pour le Yukon. Les différences entre les seuils des deux territoires sont principalement causées par les différences de coûts associés aux composantes logement et alimentation. En 2018, la région rurale du Sud au Yukon avait le seuil de la MPC-N le plus bas, à 50 895 \$, tandis que la région Sahtu dans les Territoires du Nord-Ouest avait le seuil le plus élevé, à 72 526 \$. Pour les capitales territoriales, Whitehorse avait un seuil de la MPC-N de 52 215 \$, tandis que Yellowknife avait un seuil de la MPC-N de 59 926 \$.

Tableau 1
Seuils de la MPC-N en dollars courants par région de la MPC-N, pour une famille de quatre personnes, 2018 et 2019

Géographie de la MPC-N		2018	2019
		dollars courant	
Territoire	Région		
Yukon	Région rurale du Nord	53 203	54 166
	Région rurale du Sud	50 895	51 817
	Whitehorse	52 215	53 164
Territoires du Nord-Ouest	Beaufort Delta	71 611	72 902
	Sahtu	72 526	73 848
	Tłı̨chǫ	58 962	60 021
	Dehcho	62 289	63 406
	South Slave	59 004	60 059
	Yellowknife	59 926	60 971

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Pour l'année de référence de 2018, les seuils provinciaux des 53 régions de la MPC étaient tous plus bas que les seuils de la MPC-N de 2018. Les seuils variaient de 37 397 \$ pour les collectivités du Québec ayant une population de moins de 30 000 personnes, à 48 677 \$ pour Vancouver (en dollars courants).

Les seuils présentés au tableau 1 sont établis pour la famille de référence de quatre personnes (deux adultes et deux enfants), soit la même famille de référence qu'utilise la MPC dans les provinces¹⁰. Pour établir des seuils pour différentes tailles de familles, la méthodologie de la MPC-N utilise une échelle d'équivalence correspondant à la racine carrée de la taille de la famille. Cette méthode d'échelle d'équivalence est couramment utilisée pour ajuster les autres seuils de faible revenu (par exemple, les MFR et les SFR) en fonction de différentes tailles de familles et elle est recommandée pour les mesures de la pauvreté (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe [CEE-ONU], 2011)¹¹.

Le tableau 2 montre les taux de pauvreté de 2018 et de 2019 mesurés par l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) à l'aide des seuils proposés de la MPC-N pour certains groupes d'âge, types de famille et géographies. Selon la MPC-N, le taux de pauvreté préliminaire a diminué dans l'ensemble de ces deux territoires, allant de 14,5 % en 2018 à 10,8 % en 2019. Pour les estimations préliminaires du nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, veuillez consulter l'annexe B.

Le taux de pauvreté préliminaire au Yukon est passé de 11,1 % en 2018 à 9,0 % en 2019, tandis que celui aux Territoires du Nord-Ouest est passé de 17,5 % à 12,5 % au cours de la même période. Il est à noter que parce que les estimations sont produites à partir de petits échantillons, elles doivent être interprétées avec précaution. Pour plus d'information, voir l'encadré *Mesure de l'erreur d'enquête*.

10. Un homme et une femme, tous deux âgés entre 25 et 49 ans, plus une fille âgée de neuf ans et un garçon âgé de 13 ans.

11. Pour plus d'informations sur comment utiliser l'échelle d'équivalence de la racine carrée pour ajuster les seuils de la MPC-N, veuillez consulter le [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#).

Tableau 2
Estimations et intervalles de confiance¹ du pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté, MPC-N, certains groupes démographiques et géographies, 2018 et 2019

	Population en situation de pauvreté					
	2018			2019		
	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure
	pourcentage					
Géographie						
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	10,8	14,5	18,2	8,3	10,8	13,4
Yukon	7,9	11,1	14,2	6,0	9,0	12,0
Territoires du Nord-Ouest	11,0	17,5	24,0	8,4	12,5	16,7
Groupe d'âge²						
Personnes de moins de 18 ans	10,0	17,0	24,0	7,4	13,1	18,8
Personnes de 18 à 64 ans	9,4	12,6	15,9	6,9	9,0	11,1
Personnes de 65 ans et plus	14,6	21,3	27,9	12,1	18,1	24,1
Type de famille²						
Personnes appartenant à des familles économiques	8,3	12,6	16,9	5,8	8,7	11,6
Personnes ne faisant pas partie d'une famille économique	19,1	24,0	28,9	16,7	21,5	26,4

1. Les limites supérieures et inférieures sont établies à un niveau de confiance de 95 %.

2. Les deux territoires sont combinés pour produire les estimations.

Note : Les estimations sont basées sur les seuils préliminaires de la MPC-N.

Aucune des variations n'est statistiquement significative.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Pour l'ensemble du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des diminutions ont aussi été observées dans les groupes d'âge et les types de famille présentés, de 2018 à 2019. Les enfants¹² ont connu, en moyenne, une plus grande diminution de leur taux de pauvreté que les aînés¹³.

De même, au cours de la même période, les personnes vivant dans des familles de deux personnes ou plus ont connu une diminution plus grande que les personnes vivant seules (i.e. les personnes ne faisant pas partie d'une famille économique). Cependant, aucun des changements entre 2018 et 2019 n'était statistiquement significatif (voir la prochaine section *Erreur d'enquête dans les estimations territoriales*).

Mesure de l'erreur d'enquête

Comme ces estimations ont été produites à partir d'une enquête, elles sont sujettes à l'erreur d'enquête. L'erreur d'enquête est formée de deux types d'erreurs : l'erreur non due à l'échantillonnage (comme la non-réponse) et l'erreur d'échantillonnage qui donne la variabilité. La variabilité est la notion selon laquelle l'estimation produite différerait des autres estimations si la taille de l'échantillon et le plan d'échantillonnage demeuraient les mêmes, mais qu'un échantillon différent était choisi.

Une des façons de mesurer l'erreur d'échantillonnage est de fournir la marge d'erreur pour une estimation, en fonction d'un certain niveau de confiance. La façon la plus courante de le faire est de donner une estimation avec son intervalle de confiance. Un intervalle de confiance fournit les limites supérieures et inférieures d'une estimation, en fonction d'un niveau de confiance prédéfini. Par exemple, les limites supérieures et inférieures des estimations dans le tableau 2 sont établies à l'aide d'un niveau de confiance de 95 %. En d'autres termes, la valeur réelle, soit celle obtenue si calculée en utilisant l'ensemble de la population, se trouvera dans l'intervalle de confiance 19 fois sur 20 (ou 95 % du temps).

12. Personnes âgées de moins de 18 ans

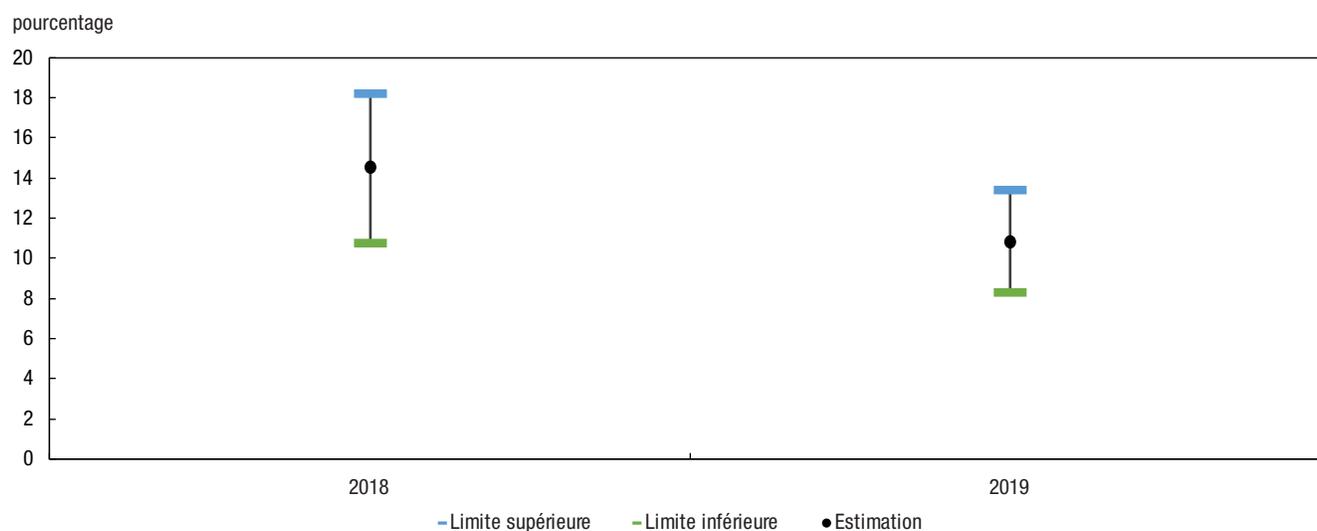
13. Personnes âgées de 65 ans et plus.

Erreur d'enquête dans les estimations territoriales

Le graphique 1 met en évidence l'importance de prendre en compte les indicateurs de qualité fournis avec chaque estimation pour tenir compte de la variabilité des estimations lors de la formulation d'une déclaration. Bien que l'estimation soit passée de 14,5 % en 2018 à 10,8 % en 2019, toutes deux auraient pu se situer n'importe où à l'intérieur de leur intervalle de confiance. Cela signifie que l'ampleur de la différence entre les deux années aurait pu être plus grande ou plus petite, ou qu'on aurait même pu observer un changement allant en sens inverse.

Lorsque plus d'années seront disponibles pour les données sur le revenu, l'analyse de la série chronologique devrait fournir plus de renseignements sur les tendances de la pauvreté au fil du temps. Similairement, l'utilisation de ces seuils avec d'autres sources de données sur le revenu ayant une taille d'échantillon plus grande (par exemple, le Recensement de 2021 pour le revenu de 2020) ou à des sources de données administratives pourrait permettre de faire des inférences plus robustes et de ventiler davantage.

Graphique 1
Estimations et intervalles de confiance¹ du pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, MPC-N, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 2018 et 2019



1. Les limites supérieures et inférieures sont établies à un niveau de confiance de 95 %.
Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Un programme de recherche sur la MPC-N tourné vers l'avenir

Plusieurs pistes de recherche ont été identifiées au cours du processus de création et de révision de ce document de travail. Compte tenu de leur complexité et de la faisabilité de leur mise en œuvre, ces pistes de recherche spécifiques à la MPC-N exigeront une étude plus poussée d'ici le prochain exercice de changement de base de la MPC-N¹⁴.

Panier de provisions nordique révisé : Statistique Canada examinera la faisabilité d'intégrer le panier de provisions nordique révisé (PPNR) pour les collectivités à l'extérieur des capitales dans une future méthodologie de la MPC-N. Le PPNR mesure le coût d'une diète saine pour une famille de quatre et est utilisé par le programme Nutrition Nord Canada (NNC) pour suivre le coût d'une alimentation saine dans les collectivités nordiques isolées. À l'heure actuelle, le coût de la composante de l'alimentation est estimé à partir des prix retrouvés dans le PNNC de 2019 pour les capitales, et des indices spatiaux sont utilisés pour ajuster ces coûts pour toutes les autres collectivités.

14. Les pistes de recherche identifiées dans le programme de recherche sur la MPC-N tourné vers l'avenir s'ajoutent à celles précédemment identifiées lors de la révision de la MPC de l'année de base 2018.

La récolte et la nourriture traditionnelle. À l'heure actuelle, la méthodologie de la MPC-N ne tient compte que des aliments achetés en magasin. Comme la récolte et la nourriture traditionnelle sont d'importantes sources d'une saine alimentation dans plusieurs collectivités isolées des territoires, Statistique Canada étudiera d'autres approches qui pourraient tenir compte d'autres sources de nourriture comme la récolte, le piégeage, la chasse et la pêche pour la nourriture traditionnelle.

Conclusion

Le présent document constitue le document de travail final définissant la méthodologie proposée du panier et du revenu disponible pour une MPC-N au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Il présente et compare les seuils et les taux de pauvreté préliminaires de la MPC-N, lesquels sont le résultat des efforts de collaboration déployés par Statistique Canada, EDSC et les Bureaux des statistiques du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest¹⁵.

Le document propose aussi certains éléments d'un programme de recherche tourné vers l'avenir pour la MPC-N, décrivant deux pistes de recherche que Statistique Canada et EDSC se sont engagés à étudier en vue du prochain examen approfondi, prévu en 2023.

Il est à noter que ce document vise à favoriser la mobilisation des principaux intervenants. Suivant sa diffusion, une période de révision est prévue au cours de laquelle Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada (EDSC) travailleront avec des experts, des intervenants, des organisations autochtones et des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de valider les résultats. La période de révision devrait se terminer au début de 2022.

Nous encourageons les personnes qui souhaitent partager leurs suggestions et commentaires avec nous à envoyer un courriel à l'adresse :

statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca

Si l'accès au courriel n'est pas pratique ou impossible, vous pouvez également communiquer avec nous au moyen de la ligne de renseignements généraux de Statistique Canada :

- Numéro sans frais : 1-800-263-1136
- Ligne ATS nationale : 1-866-753-7083

15. Yukon Bureau of Statistics et NWT Bureau of Statistics.

Annexe A : Méthodologie proposée pour les régions de la MPC-N, les composantes et le revenu disponible

Méthodologie proposée pour les régions de la MPC-N

Sous la supervision des coordonnateurs statistiques, les régions de la MPC-N ont été fondées, le cas échéant, sur les limites des divisions de recensement, tout en tenant compte des similitudes entre les collectivités afin d'établir des regroupements géographiques logiques. L'intention est de disposer des écarts de prix les plus détaillés pour les biens et services pour les communautés, tout en maintenant la mesure des prix dans des paramètres raisonnables. On propose que la MPC-N fournisse des seuils de pauvreté pour neuf régions dans les deux territoires : un seuil pour chacune des capitales et un pour sept groupes géographiques supplémentaires, soit deux groupes pour le Yukon et cinq pour les Territoires du Nord-Ouest.

Plus précisément, pour le Yukon, le 62^e parallèle servirait à délimiter les frontières des régions rurales du Sud et du Nord, tandis que Whitehorse représenterait la totalité de l'agglomération de recensement (AR). La subdivision « Yukon, non organisée », qui occupe la majorité du territoire et s'étend sur les deux zones proposées, serait incluse dans la région rurale du Nord, car environ les deux tiers de sa superficie totale se trouvent dans cette région¹⁶. Pour les Territoires du Nord-Ouest, les cinq divisions de recensement (c'est-à-dire, Beaufort-Delta, Sahtu, Tłı̄chǫ, Dehcho et South Slave) seraient utilisées pour regrouper les collectivités, tandis que la division de recensement Région 6, qui inclut Yellowknife, serait utilisée pour la capitale¹⁷.

Il y a un certain nombre d'enjeux qui rendent la mesure de la pauvreté au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest particulièrement difficile, surtout pour les régions à l'extérieur des capitales territoriales. Ces défis peuvent avoir une incidence sur les dépenses comme sur le revenu de la méthodologie de la MPC-N. Par exemple, les défis logistiques des collectivités isolées avec des infrastructures limitées peuvent avoir une incidence sur l'accessibilité et la collecte des données sur les prix des aliments et des vêtements lors de l'estimation des coûts du panier de la MPC-N. De la même manière, ces mêmes défis logistiques, ainsi que la nécessité de protéger la confidentialité des réponses à l'enquête, peuvent avoir une incidence sur la disponibilité des données sur le revenu. Par exemple, la source de données sur le revenu pour les estimations annuelles de la pauvreté est l'ECR, qui exclut les ménages vivant en régions éloignées à très faible densité de population. Même si l'incidence est petite¹⁸, il convient de la signaler puisqu'une grande proportion des membres des Premières Nations et des Inuits réside dans ces zones exclues¹⁹.

Méthodologie proposée pour le panier de la MPC-N

Le panier de la MPC-N comprend cinq composantes principales : l'alimentation, l'habillement, le transport, le logement et les autres nécessités. En général, chacune de ces composantes a été adaptée de la MPC, afin de refléter la vie au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest²⁰.

16. Après examen et consultations avec le coordonnateur statistique yukonais, la communauté de Ross River a été déplacée dans la région rurale du Nord, car ses coûts sont plus semblables à ceux des autres collectivités de cette région de la MPC-N.

17. Les coûts pour la région de la MPC-N de Yellowknife sont obtenus à partir de la division de recensement (6106). Veuillez consulter l'annexe C pour une représentation illustrative des régions de la MPC-N.

18. La couverture de la population de l'ECR est d'environ 96 % pour les Territoires du Nord-Ouest et de 92 % pour le Yukon.

19. Étant donné que les données sur le revenu ne sont pas disponibles pour ces régions dans l'ECR, ce qui rend impossible la production d'estimations annuelles, elles ne sont pas incluses dans l'estimation des coûts du panier de la MPC-N (par exemple, pour la composante du logement).

20. Pour un aperçu des différences entre la MPC et la MPC-N, veuillez consulter l'annexe F.

Composante des vêtements et des chaussures

La composante des vêtements et des chaussures de la MPC-N est basée sur le panier du Niveau de vie acceptable (NVA) de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest, auquel plusieurs ajustements ont été effectués pour tenir compte du climat plus froid dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. La liste des vêtements et chaussures qui composent le panier du NVA a été adaptée aux besoins de la MPC-N en spécifiant la quantité, la qualité et le calendrier de remplacement pour chacun des articles requis par la famille de référence de la MPC-N (c'est-à-dire, deux adultes et deux enfants). En général, elle fournit des vêtements et des chaussures pour les occasions professionnelles, scolaires et sociales les plus courantes.



La méthodologie utilisée pour estimer le coût de la composante des vêtements et des chaussures est similaire à celle utilisée pour la MPC de l'année de base 2018. Premièrement, le coût de chaque item est collecté dans différents points de ventes pour l'année de base 2018 et la moyenne arithmétique des trois plus bas coûts est utilisée pour estimer le coût des items. Une moyenne sur trois ans des coûts estimés de chaque item est calculée afin de minimiser la volatilité des coûts. Cette moyenne, combinée aux quantités requises ainsi que le calendrier de remplacement, donne le coût de la composante des vêtements et des chaussures.

Tableau A.1
Seuils de la MPC-N pour l'habillement et les chaussures, par région de la MPC-N, pour une famille de quatre personnes, 2018 et 2019

Géographie de la MPC-N		2018	2019
		dollars courant	
Territoire	Région		
Yukon	Région rurale du Nord	3 673	3 611
	Région rurale du Sud	3 492	3 433
	Whitehorse	3 246	3 191
Territoires du Nord-Ouest	Beaufort Delta	4 227	4 270
	Sahtu	3 985	4 026
	Tijchō	3 592	3 629
	Dehcho	3 973	4 014
	South Slave	3 725	3 763
	Yellowknife	3 400	3 435

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

il a également été proposé de modifier le calendrier de remplacement afin de tenir compte de l'utilisation accrue de vêtements d'hiver dans les territoires. En utilisant les données d'Environnement et Changement climatique Canada sur la température de Winnipeg, ville où est basé le panier du NVA de 2012, et en les comparant à celles d'une capitale territoriale correspondante, un ratio d'ajustement a été créé²¹. Nous proposons d'utiliser ce ratio pour ajuster le calendrier de remplacement du panier de l'habillement du NVA de 2012 pour les vêtements d'été et d'hiver. Par exemple, ce ratio augmenterait la fréquence à laquelle une famille devrait remplacer des articles d'hiver typiques comme des foulards et des tuques, tout en diminuant la fréquence à laquelle elle devrait remplacer des articles d'été typiques comme des maillots de bain.

Ces modifications reflètent le besoin de vêtements plus chauds dans les territoires, particulièrement pendant les mois d'hiver, ainsi que l'utilisation plus fréquente de certains articles en raison du climat froid²².

Pour les zones situées en dehors des capitales, une méthode de moyenne pondérée est proposée, et celle-ci comprend les coûts associés au déplacement vers la capitale territoriale la plus proche et le coût de la commande en ligne. Le prix du voyage vers la capitale inclurait l'essence, l'hôtel et/ou les billets d'avion si nécessaire²³. Les

Afin de s'adapter aux besoins spécifiques des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, nous proposons que plusieurs ajustements soient apportés à la liste des vêtements et chaussures du NVA. Plus précisément, au cours du processus de consultation sur l'étude de faisabilité de la MPC-N de 2012, il a été suggéré que certains articles du panier de l'habillement du NVA étaient inutiles ou n'étaient généralement pas utilisés dans les territoires, et qu'ils devraient donc être retirés. À l'inverse, de nouveaux éléments devraient être ajoutés.

De plus, nous suggérons que le calendrier de remplacement (c'est-à-dire, la durée de vie des vêtements) de certains articles soit modifié. Au cours du plus récent processus de consultation avec les coordonnateurs statistiques des territoires,

21. Rapport d'ajustement = (nombre de jours où la température est inférieure à 5°C dans la capitale territoriale respective / nombre de jours où la température est inférieure à 5°C à Winnipeg).

22. Pour plus de renseignements sur les régulateurs de climat froid, veuillez consulter l'annexe D.

23. Bien que les coûts associés à un seul voyage soient inclus dans la méthodologie de la MPC-N, les personnes vivant à l'extérieur de la capitale territoriale font habituellement de multiples voyages vers la capitale pour des raisons médicales (par exemple, visites chez le médecin, chez le dentiste, etc.) et dont les dépenses sont assumées par les gouvernements territoriaux. La principale raison du voyage dans la méthodologie de la MPC-N est l'achat de vêtements, quoique d'autres articles puissent aussi être achetés.

frais d'expédition associés aux achats en ligne seraient estimés sur une base annuelle, dans l'hypothèse de commandes groupées mensuelles. Les pondérations sont basées sur le pourcentage de personnes se situant dans la partie inférieure de la distribution des revenus pour ces régions et disposant d'un accès à l'internet, soit à domicile ou à l'aide d'un appareil mobile.

Après l'établissement direct du prix des articles vestimentaires pour l'année de base 2018, les seuils de la composante des vêtements pour les années suivantes seraient mis à jour pour les autres années à l'aide de l'IPC spécifique au territoire pour les « vêtements et chaussures »²⁴.

Commentaires après la publication du premier document de travail sur la MPC-N

Au cours de la période d'examen, des préoccupations ont été soulevées quant à la subjectivité perçue des ajouts et des soustractions dans la composante « vêtements et chaussures ». Bien que ces changements puissent sembler subjectifs et restrictifs, ils ne doivent pas être considérés comme contraignants et rigides. Ils ne constituent pas une liste détaillée d'articles qu'une famille doit acheter. On incite plutôt les utilisateurs à juger le caractère raisonnable du coût total de la composante des vêtements et des chaussures pour la famille de référence, et non à évaluer le coût des articles individuels. Une perspective semblable devrait être prise en compte lors de l'examen de la composante de l'alimentation.

Composante de l'alimentation

Nous proposons que la MPC-N utilise le PPNC de 2019 élaboré par Santé Canada pour calculer le coût de la composante de l'alimentation. Les aliments figurant dans la version mise à jour du PPNC sont conformes au nouveau Guide alimentaire canadien et sont des aliments nutritifs couramment consommés que les Canadiens ont déclaré consommer dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Nutrition de 2015, la plus récente enquête disponible sur la consommation d'aliments.

Le PPNC de 2019 comprend des aliments frais, surgelés et en conserve afin de concilier les considérations de coût, d'accès et de disponibilité. De plus, 5 % ont été ajoutés au coût total du panier pour des aliments et boissons divers, comme du café, du thé, des herbes aromatiques, des épices et des condiments.



Tableau A.2
Seuils de la MPC-N pour l'alimentation, par région de la MPC-N, pour une famille de quatre personnes, 2018 et 2019

Géographie de la MPC-N		2018	2019
		dollars courant	
Territoire	Région		
Yukon	Région rurale du Nord	15 745	16 112
	Région rurale du Sud	15 144	15 497
	Whitehorse	12 416	12 706
Territoires du Nord-Ouest	Beaufort Delta	20 220	20 709
	Sahtu	22 146	22 682
	Tijchō	16 321	16 716
	Dehcho	17 143	17 558
	South Slave	15 763	16 144
	Yellowknife	12 454	12 755

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Les prix des aliments ont été recueillis en 2018 par Statistique Canada dans les capitales territoriales. Les prix mensuels ont été recueillis dans certains magasins de chaque ville, puis la moyenne géométrique de chaque article a été calculée afin de déterminer le prix annuel pour une ville donnée. Aucun changement n'a été apporté au PPNC de 2019 pour rendre compte de la vie dans les territoires. Il est à noter que, comme pour toutes les autres composantes, la méthodologie de la MPC ne prescrit pas d'aliments individuels qu'une personne devrait consommer, mais vise plutôt à estimer le coût typique d'un régime alimentaire nutritif pour une famille de référence.

La méthode proposée pour estimer les coûts de la composante de l'alimentation à l'extérieur des capitales consisterait à utiliser un facteur d'ajustement reposant sur les données de l'indemnité de vie chère de Statistique Canada et les indices spatiaux territoriaux. Les indices spatiaux seront obtenus en combinant les données sur l'indemnité de vie chère (IVC) et les données fournies par

24. Les indices utilisés pour effectuer un ajustement annuel à chaque composante (c'est-à-dire, alimentation, habillement et chaussures, logement, transport et autres) sont fondés sur les capitales territoriales seulement.

les agences statistiques territoriales afin de créer des indices spatiaux au niveau communautaire²⁵. Ces indices seraient ensuite appliqués aux coûts de leur capitale respective pour les quatre principaux groupes d'aliments que l'on trouve dans le PPNC (c'est-à-dire, les légumes et les fruits, les aliments protéinés, les aliments à grains entiers et les graisses insaturées), lesquels seraient agrégés pour calculer le coût de la composante alimentaire pour une communauté spécifique. Enfin, les pondérations de population basées sur le Recensement de 2016 seraient utilisées pour agréger les coûts alimentaires au niveau communautaire dans leurs régions respectives de la MPC-N.

Comme dans le cas de la composante précédente, l'établissement direct du prix du panier serait pour l'année de base 2018, tandis que les coûts des années subséquentes seraient rajustés à l'aide de l'IPC spécifique au territoire pour les « aliments achetés en magasin ».

Composante du logement

Nous proposons que la MPC-N calcule les frais de logement des unités de location à partir de ceux obtenus dans le Recensement de 2016 et que ces coûts intègrent le loyer et les services publics (par exemple, le chauffage, l'eau et l'électricité). Le recensement est choisi comme source de données parce que sa grande taille d'échantillon permet une estimation précise du coût du loyer, et il comprend les logements locatifs de tous les types, y compris ceux situés à l'extérieur la capitale.

Nous proposons que la MPC-N adopte la Norme nationale d'occupation pour la famille de référence composée d'un couple d'adultes et de deux enfants (une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans). Par conséquent, cette approche fonderait les frais de logement pour la famille de référence sur le coût d'un logement locatif de trois chambres à coucher n'ayant pas besoin de réparations majeures²⁶. Finalement, les logements collectifs, ceux dont le loyer est gratuit et ceux situés dans les réserves sont exclus.



Pour déterminer le coût typique d'un logement locatif modeste de trois chambres, nous proposons d'utiliser un modèle de régression quantile afin de mesurer avec précision les frais de logement dans toutes les régions de la MPC-N. De plus, nous proposons d'ajouter un montant pour l'assurance des locataires. En consultation avec nos coordonnateurs statistiques territoriaux, il a été déterminé que la grande majorité des logements

locatifs dans les territoires comprenaient des appareils électroménagers dans le loyer. Par conséquent, la composante du logement de la MPC-N ne comprendra pas une catégorie distincte de dépenses liées à l'achat d'appareils électroménagers.

La méthode proposée pour estimer les coûts de la composante du logement à l'extérieur de la capitale serait la même que pour la capitale, mais les frais de logement seraient calculés séparément pour chacune des régions de la MPC-N.

Enfin, dans la MPC-N, nous suggérons d'utiliser l'indice d'ensemble de l'IPC spécifique au territoire afin de mettre à jour la valeur de la composante du logement pour les années de référence suivantes²⁷.

Tableau A.3
Seuils de la MPC-N pour le logement, par région de la MPC-N, pour une famille de quatre personnes, 2018 et 2019

Géographie de la MPC-N		2018	2019
		dollars courant	
Territoire	Région		
Yukon	Région rurale du Nord	12 433	12 681
	Région rurale du Sud	11 765	11 999
	Whitehorse	18 657	19 028
Territoires du Nord-Ouest	Beaufort Delta	21 214	21 556
	Sahtu	18 859	19 163
	Tłı̨chǫ	17 065	17 340
	Dehcho	18 047	18 338
	South Slave	18 069	18 360
	Yellowknife	25 320	25 728

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

25. Pour plus de renseignements sur les indices spatiaux, veuillez consulter l'annexe E.

26. Les estimations des frais de logement sont obtenues en utilisant uniquement les logements loués. Elles ne reflètent pas leur disponibilité sur le marché dans chaque région de la MPC-N.

27. La seule exception concerne la région rurale du Nord du Yukon. Compte tenu de l'augmentation des activités d'extraction de ressources et de la demande qui en a découlé sur le marché locatif de 2016 à 2018, les données du *Yukon Rent Survey* ont été utilisées pour augmenter l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour ces années. Une fois l'année de base 2018 établie, les mises à jour annuelles utiliseront uniquement l'indice d'ensemble (un suivi annuel sera effectué afin de s'assurer que les estimations sont ajustées de façon appropriée).

Composante du transport

En général, il est proposé d'apporter deux changements à la méthodologie de la MPC de l'année de base 2018 pour refléter la vie au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Premièrement, nous suggérons que la composante du transport englobe uniquement les coûts liés au transport privé. Deuxièmement, compte tenu de l'infrastructure routière dans les territoires, nous proposons que la composante soit basée sur les coûts d'un panier pondéré composé à la fois d'un petit véhicule utilitaire sport (VUS) et d'une voiture compacte.

La sélection des voitures compactes et des VUS à utiliser serait basée sur leurs chiffres de vente. À l'aide des données d'immatriculation, une moyenne pondérée pour l'ensemble des voitures compactes et des VUS servirait à déterminer le coût total de la composante.

La méthode proposée pour estimer les coûts à l'extérieur de la capitale dépendrait de l'accès routier des collectivités. Pour les collectivités ayant un accès routier, les coûts de la composante du transport seraient les mêmes que dans la capitale, mais avec des ajustements fondés sur les poids des certificats d'immatriculation

Tableau A.4
Seuils de la MPC-N pour le transport, par région de la MPC-N, pour une famille de quatre personnes, 2018 et 2019

Géographie de la MPC-N		2018	2019
		dollars courant	
Territoire	Région		
Yukon	Région rurale du Nord	5 508	5 603
	Région rurale du Sud	5 239	5 329
	Whitehorse	4 884	4 968
Territoires du Nord-Ouest	Beaufort Delta	5 860	5 953
	Sahtu	6 176	6 274
	Tijchō	5 313	5 397
	Dehcho	5 547	5 635
	South Slave	5 096	5 177
	Yellowknife	5 141	5 223

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

pour tenir compte de la prévalence plus élevée des VUS par rapport aux voitures compactes à l'extérieur de la capitale. De plus, pour ces régions, nous proposons d'ajouter un léger coût pour tenir compte du coût d'entretien plus élevé et du nombre supérieur de kilomètres habituellement parcourus par rapport à ce que l'on observe dans la capitale.

Pour les collectivités accessibles uniquement par avion dans les Territoires du Nord-Ouest, les coûts de transport seraient fondés sur les coûts associés à l'achat d'un nouveau VTT de niveau intermédiaire et d'une motoneige à Hay River et à son transport par barge jusque dans la communauté, ainsi que sur les coûts associés à son fonctionnement et à son entretien²⁸.

Enfin, nous proposons d'utiliser l'indice des prix territorial approprié pour le transport privé afin d'ajuster la composante du transport pour les années de référence ultérieures.



28. Les collectivités accessibles uniquement par avion sont : Lutsel K'e, Ulukhaktok, Paulatuk et Sachs Harbour.

Commentaires après la publication du premier document de travail sur la MPC-N

Au cours de l'examen, nous avons entendu des préoccupations selon lesquelles un VTT n'était pas suffisant pour permettre de répondre aux besoins des personnes vivant dans les collectivités accessibles par voie aérienne uniquement dans les Territoires du Nord-Ouest. Il a été suggéré que les coûts associés aux motoneiges devraient également être inclus, surtout lorsque l'on compte se rendre sur « le territoire » pendant l'hiver.

Après examen et consultations des coordonnateurs statistiques des Territoires du Nord-Ouest, il a été convenu que les coûts associés à la fois à un VTT de niveau intermédiaire et à une motoneige reflètent mieux les besoins des personnes vivant dans les collectivités accessibles uniquement par avion et correspondent à un niveau de vie de base modeste pour ces collectivités.

Autre composante

La MPC-N possède une dernière composante qui reconnaît les besoins d'autres biens et services considérés comme des nécessités, mais qui ne sont pas compris dans les catégories du logement, de l'habillement, de l'alimentation et du transport (par exemple, articles ménagers, soins personnels, matériel de lecture, etc.). La méthodologie utilisée pour mesurer le prix des autres biens et services n'utilise pas le relevé des articles comme le font les autres parties de la MPC-N. Il ne serait pas pratique de le faire, car il faudrait éventuellement relever le prix d'un très grand nombre d'articles et bon nombre de ces articles seraient considérés comme des nécessités pour certaines familles, mais pas pour d'autres. Par conséquent, la composante des autres nécessités vise à donner une approximation des dépenses moyennes pour une grande variété d'autres biens et services, en utilisant les données tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada.



Tableau A.5
Seuils de la MPC-N pour les autres nécessités, par région de la MPC-N, pour une famille de quatre personnes, 2018 et 2019

Géographie de la MPC-N		2018	2019
		dollars courant	
Territoire	Région		
Yukon	Région rurale du Nord	15 844	16 159
	Région rurale du Sud	15 255	15 559
	Whitehorse	13 012	13 271
Territoires du Nord-Ouest	Beaufort Delta	20 090	20 414
	Sahtu	21 360	21 704
	Tijchō	16 671	16 939
	Dehcho	17 579	17 862
	South Slave	16 351	16 614
	Yellowknife	13 611	13 830

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

De plus, nous proposons qu'un montant pour les services de téléphonie cellulaire soit établi séparément et ajouté à la composante des autres nécessités. Le montant des services de téléphonie cellulaire serait basé sur la dépense territoriale médiane pour une famille de quatre personnes dans les cinq premiers déciles de revenu de chaque territoire, en fonction des données de l'EDM.

La méthodologie proposée pour la composante des autres nécessités serait la même pour la capitale et à l'extérieur la capitale. Le multiplicateur de la MPC de l'année de base 2018²⁹ serait appliqué aux coûts seuils des composantes de l'alimentation et de l'habillement pour chacune des régions de la MPC-N.

Enfin, dans la MPC-N, nous suggérons d'utiliser l'indice d'ensemble de l'IPC spécifique au territoire afin de mettre à jour la valeur de la composante des autres nécessités pour les années de référence ultérieures.

29. La valeur du multiplicateur serait la même que celle trouvée dans la MPC de l'année de base 2018 (0,754).

Méthodologie proposée pour le revenu disponible de la MPC-N

Dans la méthodologie de la MPC-N, le revenu disponible est défini comme le revenu total (y compris les transferts gouvernementaux) après déduction non seulement de l'impôt sur le revenu, mais également de plusieurs dépenses non discrétionnaires considérées obligatoires, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, les cotisations à l'assurance-emploi et à un régime de pension agréé, les cotisations syndicales, les frais de garde d'enfants, toute pension alimentaire versée, les primes d'assurance de santé publique et les dépenses médicales directes, notamment les primes d'assurance privée.

En plus de tenir compte des différents types de mode d'occupation, nous proposons que la MPC-N suive les autres changements introduits par la MPC de l'année de base 2018 (c'est-à-dire, le montant d'imputation des frais médicaux et les ajustements fiscaux sur les gains en capital)³⁰.

Ajustement selon le type de mode d'occupation

Comme cela a été fait dans la MPC de l'année de base 2018, nous proposons que la méthodologie de la MPC-N apporte un ajustement, dans la mesure du possible, pour des modes d'occupation autres que les logements locatifs, comme les propriétaires avec ou sans hypothèque et les familles vivant dans des logements subventionnés. Cela permettrait de placer les familles de tous les modes d'occupation sur un pied « plus égalitaire » avec les familles dans les logements locatifs, au moment de déterminer leur statut de pauvreté.

Résumé du processus

L'estimation de l'ATMO pour chaque région et type de mode d'occupation de la MPC-N serait obtenue en soustrayant les coûts de logement typiques pour un type de mode d'occupation particulier des coûts de logement calculés au moment de l'élaboration du panier. Ces valeurs de l'ATMO sont calculées pour un logement de trois chambres pour une famille dans le deuxième décile de revenu pour chaque région de la MPC-N.

Les valeurs de l'ATMO sont basées sur la Norme nationale d'occupation élaborée par la SCHL pour une famille de quatre personnes, puis les valeurs équivalentes pour les autres tailles de famille sont calculées à l'aide de la méthode de la racine carrée. Ces ATMO sont ensuite ajoutés au revenu disponible lors de l'évaluation de la situation de pauvreté.

Les frais de logement pour chaque mode d'occupation sont estimés pour l'année de base. La MPC-N ne tient pas directement compte de la disponibilité des logements dans les deux territoires, mais la traite indirectement par l'utilisation d'indices annuels pour estimer l'augmentation des prix au fil du temps. Par conséquent, les coûts des types de mode d'occupation reflètent une estimation de leurs coûts pour une année de référence donnée, mais ne reflètent pas la disponibilité de chaque type de mode d'occupation dans une région de la MPC-N.

Propriétaires sans hypothèque

Pour les propriétaires sans hypothèque, les frais de logement comprennent les impôts fonciers, les frais de services publics, les frais de copropriété et les frais d'assurance habitation de base. Comme indiqué ci-dessus, ceux-ci sont estimés à partir des données du Recensement de 2016 pour un logement de trois chambres à coucher pour une famille appartenant au deuxième décile de revenu pour chaque région de la MPC-N.

Propriétaires avec hypothèque

Aux fins de la MPC-N, les frais de logement pour les propriétaires avec hypothèque seraient constitués des impôts fonciers, des frais de services publics, des frais de copropriété, des frais d'assurance habitation de base et des versements d'intérêts hypothécaires. La principale différence, par rapport aux propriétaires sans hypothèque, est la composante des frais d'intérêts (qui est de zéro pour les propriétaires sans hypothèque).



30. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie entourant le rajustement du mode d'occupation ou les autres aspects du revenu disponible, veuillez consulter [Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation](#).

Tableau A.6
Ajustement selon le type de mode d'occupation en dollars courants de 2018, par région de la MPC-N, famille de quatre personnes, 2018

Géographie de la MPC-N		Propriétaires avec une hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires de logements subventionnés
Territoire		dollars		
Région				
Yukon	Région rurale du Nord	0	5 470	5 842
	Région rurale du Sud	0	5 652	4 080
	Whitehorse	1 043	11 204	8 211
Territoires du Nord-Ouest	Beaufort Delta	1 604	11 805	18 322
	Sahtu	500	9 440	14 754
	Tłı̨chǫ	0	7 106	14 046
	Dehcho	1 985	10 235	14 823
	South Slave	758	8 471	14 474
	Yellowknife	4 961	13 371	14 440

Note : L'ajustement du type de mode d'occupation est préliminaire. Les ajustements négatifs du type de mode d'occupation ont été fixés à zéro.
Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

En raison des limites relatives aux données, quelques changements par rapport à la MPC de base de 2018 ont été nécessaires dans le calcul des modes d'occupation pour les propriétaires avec hypothèque. Tout d'abord, les coûts d'intérêt hypothécaire ont été estimés à l'aide des données de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL), et non de celles de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF). Deuxièmement, le calcul a été effectué pour les hypothèques sur les logements de trois chambres seulement, sans tenir compte du groupe d'âge. Enfin, seuls les propriétaires appartenant au deuxième décile de revenu ont été pris en compte lors de l'estimation des coûts médians des logements.

Locataires subventionnés

Pour les locataires vivant dans des logements subventionnés, les ATMO sont déterminés en estimant le coût médian d'un logement subventionné de trois chambres pour une famille faisant partie du deuxième décile de revenu, puis en mesurant la différence entre son coût et le coût de logement correspondant dans la composante du panier de la MPC. Pour les locataires subventionnés, les coûts de logement comprennent le loyer payé plus les frais de services publics et les frais d'assurance applicables³¹.

Impôt sur les gains en capital

Les gains ou pertes de capital surviennent lorsqu'un particulier cède ou transfère une immobilisation (par exemple, un terrain, des bâtiments, des actions, des obligations, des fonds communs de placement, etc.). Comme la MPC-N n'inclut pas les valeurs de ces gains ou pertes de capital dans le revenu disponible, mais que l'impôt qui est déduit du revenu disponible tient compte de ces gains ou pertes, un ajustement doit être apporté au revenu disponible afin d'en annuler les incidences fiscales.

Comme les incidences fiscales de ces gains ou pertes en capital ne sont pas directement connues à partir des renseignements fiscaux accessibles, il est proposé que l'impôt payé sur ces gains en capital soit estimé et que le revenu disponible soit ajusté lorsque les fichiers administratifs indiquent la présence de gains ou pertes de capital³².

Le taux d'imposition effectif serait calculé en divisant l'impôt total payé par la somme du revenu total et du montant imposable des gains (ou pertes) en capital. Ce taux serait ensuite multiplié par le montant imposable des gains (ou pertes) en capital. Le montant ainsi obtenu serait ensuite ajouté (ou enlevé) du revenu disponible de la famille économique.

31. Puisque l'Enquête canadienne sur le revenu pour le Nord ne fournit aucun renseignement quant aux logements locatifs qui sont subventionnés, les renseignements ont été imputés à l'aide des données du Recensement de 2016.

32. Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée pour calculer l'impôt sur les gains en capital, veuillez consulter le [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#).

Montant d'imputation des dépenses médicales

Les frais médicaux sont l'une des dépenses non discrétionnaires déduites du revenu après impôt lors du calcul du revenu disponible de la MPC-N. Ces frais médicaux comprennent les dépenses pour les médicaments d'ordonnance, les lunettes, les services médicaux et l'équipement de soins de santé, les soins dentaires et les dépenses relatives aux primes d'assurance maladie et d'assurance dentaire.

Lors du calcul du revenu disponible, les dépenses médicales tirées des formulaires d'impôt sont utilisées si la valeur des dépenses médicales déclarées sur le formulaire d'impôt est plus grande que zéro. Si le dossier d'un répondant adulte³³ à l'Enquête canadienne sur le revenu n'est pas couplé aux données fiscales, ou si les frais médicaux qu'il réclame aux fins d'impôt sont nuls³⁴, une valeur d'imputation au niveau provincial est utilisée.



Tableau A.7
Montant d'imputation de la MPC-N pour les frais médicaux, par territoire, 2018

Géographie de la MPC-N	Dollars
Yukon	549
Territoires du Nord-Ouest	685

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Les valeurs sont obtenues à partir des données les plus récentes de l'EDM et reflètent la moyenne territoriale des dépenses médicales chez les personnes gagnant un revenu inférieur au revenu médian et qui n'ont pas réclamé un montant dans leur déclaration de revenus. Ce montant est utilisé seulement pour l'année de base (2018), tandis que les montants pour les autres années sont estimés en ajustant les montants de 2018 à l'aide de l'indice des soins de santé³⁵.

33. Personnes de 16 ans ou plus.

34. Pour pouvoir réclamer un montant aux fins de l'impôt, les frais médicaux doivent dépasser le montant minimum entre 3 % du revenu net ou un certain seuil minimum.

35. Statistique Canada. Tableau [18-10-0005-01](#). Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé.

Annexe B : Nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté

Tableau B.1
Estimations et intervalles de confiance¹ du nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, MPC-N, certains groupes démographiques et géographies, 2018 et 2019

	2018		2019			
	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure
	Nombre de personnes en situation de pauvreté					
Géographie						
Yukon et Territoires Nord-Ouest	8 600	11 600	14 600	6 700	8 800	10 900
Yukon	3 000	4 200	5 400	2 300	3 500	4 700
Territoires du Nord-Ouest	4 600	7 400	10 100	3 500	5 300	7 100
Groupe d'âge²						
Personnes de moins de 18 ans	1 900	3 200	4 400	1 400	2 500	3 500
Personnes de 18 à 64 ans	5 000	6 800	8 600	3 700	4 900	6 000
Personnes de 65 ans et plus	1 100	1 600	2 200	1 000	1 500	1 900
Type de famille²						
Personnes appartenant à des familles économiques	5 500	8 400	11 300	3 900	5 900	7 800
Personnes ne faisant pas partie d'une famille économique	2 600	3 200	3 800	2 300	2 900	3 600

1. Les limites supérieures et inférieures sont établies à un niveau de confiance de 95 %.

2. Les deux territoires sont combinés pour produire les estimations.

Note : Les deux territoires sont combinés pour produire les estimations.

Aucune des variations n'est statistiquement significative.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Annexe C : Régions de la MPC-N

Carte C.1

Régions de la MPC-N au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest

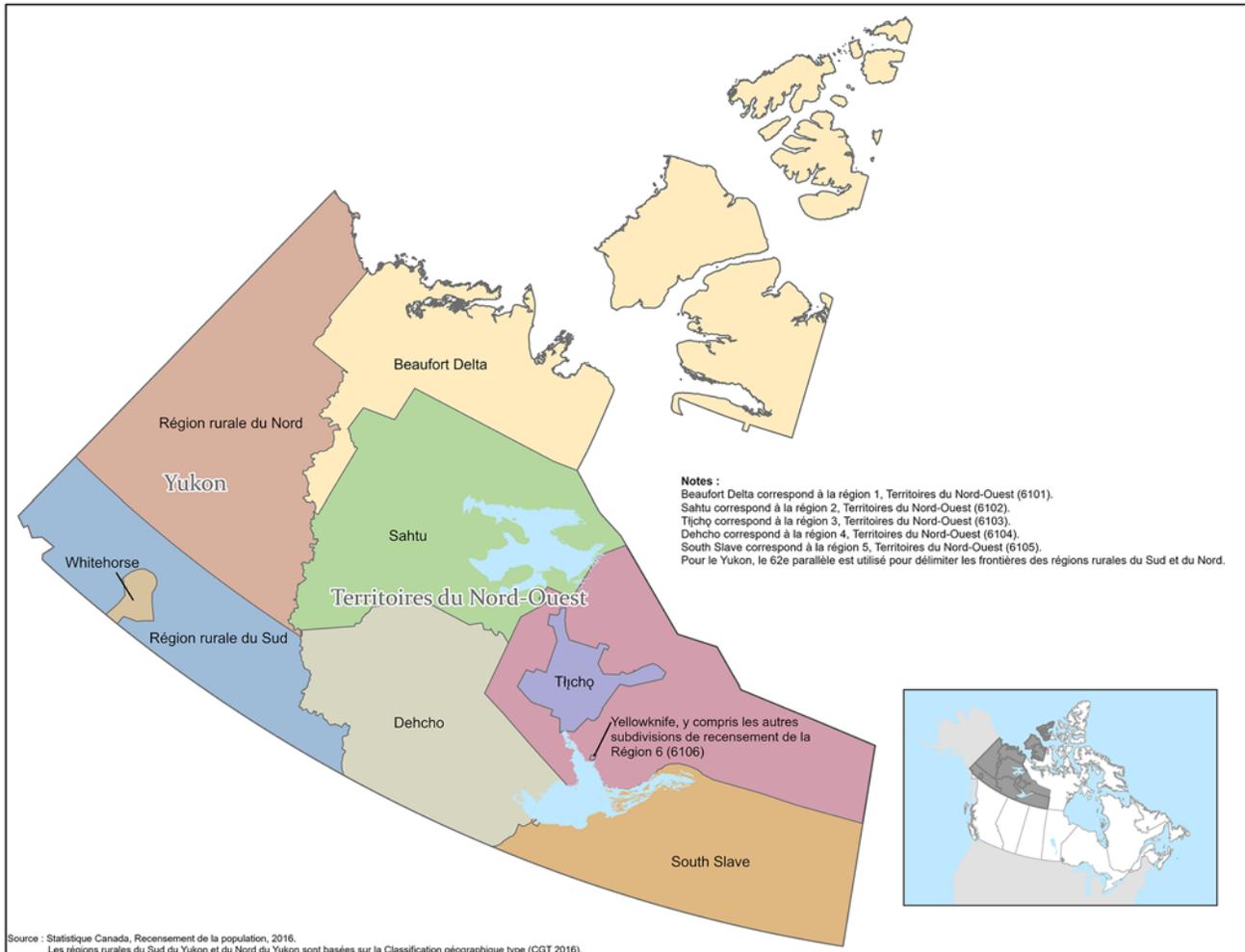


Tableau C.2
Liste des subdivisions de recensement par région de la MPC-N au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, limites du Recensement de 2016

Yukon		Territoires du Nord-Ouest		
Région de la MPC-N	Subdivision de recensement	Région de la MPC-N	Subdivision de recensement	
Région rurale du Nord	Faro (6001004)	Beaufort Delta	Tsiigehtchic (6101010)	
	Carmacks (6001012)		Paulatuk (6101014)	
	Mayo (6001022)		Fort McPherson (6101015)	
	Dawson (6001029)		Inuvik (6101017)	
	Moosehide Creek 2 (6001031)		Aklavik (6101025)	
	Ross River (6001037)		Tuktoyaktuk (6101036)	
	Pelly Crossing (6001041)		Sachs Harbour (6101041)	
	Beaver Creek (6001042)		Region 1, Unorganized (6101063)	
	Yukon, Unorganized (6001045)		Ulukhaktok (6101095)	
	Stewart Crossing (6001050)		Sahtu	Délijne (6102003)
	Keno Hill (6001052)			Tulita (6102005)
Région rurale du Sud	Watson Lake (6001003)	Tijchō	Norman Wells (6102007)	
	Teslin (6001006)		Fort Good Hope (6102009)	
	Teslin Post 13 (6001007)		Colville Lake (6102012)	
	Carcross 4 (6001008)		Region 2, Unorganized (6102063)	
	Klukshu (6001016)	Dehcho	Behchokō (6103031)	
	Haines Junction (6001018)		Whati (6103034)	
	Kloo Lake (6001019)		Gamèti (6103049)	
	Upper Liard (6001032)	South Slave	Wekweèti (6103052)	
	Two Mile and Two and One-Half Mile Village (6001035)		Region 3, Unorganized (6103097)	
	Tagish (6001036)		Kakisa (6104005)	
	Champagne Landing 10 (6001038)		Sambaa K'e (6104006)	
	Burwash Landing (6001039)		Fort Liard (6104009)	
	Swift River (6001046)		Nahanni Butte (6104010)	
	Johnsons Crossing (6001047)		Jean Marie River (6104013)	
	Carcross (6001048)		Fort Providence (6104014)	
	Destruction Bay (6001049)		Hay River Dene 1 (6104017)	
	Teslin (6001057)		Fort Simpson (6104038)	
Whitehorse	Whitehorse (6001009)	Yellowknife	Wrigley (6104044)	
	Lake Laberge 1 (6001010)		Region 4, Unorganized (6104097)	
	Mt. Lorne (6001044)		Fort Smith (6105001)	
	Ibex Valley (6001055)		Enterprise (6105003)	
	Marsh Lake (6001058)		Salt Plains 195 (6105004)	
	Macpherson-Grizzly Valley (6001059)		Hay River (6105016)	
	Whitehorse, Unorganized (6001060)		Fort Resolution (6105018)	
	Łutselk'e (6105020)			
	Reliance (6105026)			
	Region 5, Unorganized (6105097)			
	Detah (6106021)			
	Yellowknife (6106023)			
	Region 6, Unorganized (6106097)			

Note: Les coûts et les revenus associés aux réserves ne sont pas inclus dans les calculs. Selon la définition du recensement de 2016, les réserves comprennent les six genres de Subdivision de recensement (SDR) suivants: réserve indienne (IRI), établissements indiens (S-E) (sauf les cinq établissements indiens du Yukon de Champagne Landing 10, Klukshu, Two and One-Half Mile Village, Two Mile Village et Kloo Lake), Indian government district (IGD), terres réservées aux Cris (TC), terres réservées aux Naskapis (TK) et Nisha'a land (NL), ainsi que le village nordique de Sandy Bay en Saskatchewan. Pour plus de renseignements sur ces SDR, veuillez-vous référer à la section Genre de [subdivision de recensement](#).

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Annexe D : Facteurs d'ajustement de la MPC-N en fonction du climat froid

Tableau D.1
Facteurs d'ajustement de la
composante de l'habillement et des
chaussures de la MPC-N en fonction du
climat froid, par territoire, 2018

	Été	Hiver
Géographie de la MPC-N		
Yukon	0,94	1,05
Territoires du Nord-Ouest	0,72	1,23

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Annexe E : Facteurs d'ajustement de la MPC-N en fonction des indices spatiaux

Tableau E.1

Facteurs d'ajustement des indices spatiaux de la composante de l'alimentation de la MPC-N, par région de la MPC-N, 2018

Géographie de la MPC-N		Graisses et huiles	Fruits et légumes	Aliments protéinés	Aliments à grains entiers
Territoire	Région				
Yukon	Région rurale du Nord	1,27	1,26	1,17	1,32
	Région rurale du Sud	1,18	1,24	1,14	1,22
	Whitehorse	1,00	1,00	1,00	1,00
Territoires du Nord-Ouest	Beaufort Delta	1,60	1,66	1,60	1,59
	Sahtu	1,75	1,86	1,66	1,70
	Tłı̨chǫ	1,31	1,31	1,31	1,31
	Dehcho	1,36	1,39	1,36	1,36
	South Slave	1,25	1,27	1,23	1,28
	Yellowknife	1,00	1,00	1,00	1,00

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Formule E.2: Calcul du coût de la composante de l'alimentation de la MPC-N pour les régions autre que les capitales

La méthode proposée pour estimer les coûts de la composante de l'alimentation à l'extérieur des capitales peut être décrite de la façon suivante :

Premièrement des indices correspondant à chacun des quatre groupes alimentaires seraient dérivés à partir des données sur l'indemnité de vie chère (IVC), I_c^{IVC,FG_i} , et les données fournies par les agences statistiques territoriales, I_c^{T,FG_i} . Ces données serviraient à créer des indices spatiaux au niveau des communautés qui seraient par la suite agrégés au niveau des régions de la MPC-N, $I_n^{FG_i}$.

$$I_n^{FG_i} = \sum_{c=1}^n \left[\left(\frac{I_c^{T,FG_i} + I_c^{IVC,FG_i}}{2} \right) \times w_c \right]; \quad i = 1, \dots, 4; \quad n = 1, \dots, 9,$$

où

I_c^{T,FG_i} = Indice territorial du groupe alimentaire i et la communauté c,

I_c^{IVC,FG_i} = Indice spatial pour l'IVC du groupe alimentaire i et la communauté c,

w_c = Poids provenant du recensement de la population de 2016 pour la communauté c.

Deuxièmement, ces indices seraient appliqués aux coûts de leur capitale respective, $FC_{CAP}^{FG_i}$ pour chacun des quatre groupes d'aliments que l'on trouve dans le PPNC (c'est-à-dire, les légumes et les fruits, les aliments protéinés, les aliments à grains entiers et les graisses insaturées). Finalement, ces résultats seraient agrégés pour calculer le coût de la composante alimentaire de chacune des neuf régions de la MPC-N, FC_n .

$$FC_n = \sum_{i=1}^4 \left(I_n^{FG_i} \times FC_{CAP}^{FG_i} \right) \times 1.05; \quad n = 1, \dots, 9,$$

où:

$I_n^{FG_i}$ = Indice spatial pour le groupe alimentaire i et la région de la MPC-N n, et

$FC_{CAP}^{FG_i}$ = Coût du groupe alimentaire i à l'intérieur de la capitale CAP, CAP= Yellowknife ou Whitehorse.

Annexe F : Comparaison méthodologique entre la MPC (de l'année de base 2018) et la MPC-N

Tableau F.1
Comparaison méthodologique entre la MPC (de l'année de base 2018) et la MPC-N

Composante	MPC	MPC-N
Logement	<ul style="list-style-type: none"> Normes nationales d'occupation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la famille modèle Utilise le Recensement de 2016 Loyer médian d'un logement locatif de trois chambres à coucher Logements locatifs non subventionnés Suppléments aux coûts des appareils électroménagers <ul style="list-style-type: none"> Montant pour l'assurance du locataire inclus Les ajustements annuels utilisent les indices d'ensemble provinciaux 	<ul style="list-style-type: none"> Normes nationales d'occupation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la famille modèle Utilise le Recensement de 2016 Loyer médian d'un logement locatif de trois chambres à coucher Logements locatifs non subventionnés Aucun supplément aux coûts des appareils électroménagers Montant pour l'assurance du locataire inclus Les ajustements annuels utilisent les indices d'ensemble territoriaux
Transport	<ul style="list-style-type: none"> Utilise une moyenne pondérée des coûts du transport en commun et du transport privé (les centres de population de moins de 30 000 habitants n'ont que des coûts du transport privé) Panier pondéré de cinq véhicules compacts et des coûts connexes Véhicules de huit ans, valeur amortie sur cinq ans avec une durée de financement de 36 mois 1 200 litres d'essence par an <ul style="list-style-type: none"> Coût des titres de transport en commun mensuels pour deux adultes et un enfant et un montant supplémentaire suffisant pour 12 trajets aller-retour en taxi Non applicable (aucune différence pour les collectivités accessibles uniquement par avion) <ul style="list-style-type: none"> Les ajustements annuels utilisent les indices provinciaux des prix du transport privé 	<ul style="list-style-type: none"> Utilise uniquement le coût du transport privé <ul style="list-style-type: none"> Panier pondéré d'une voiture compacte usagée et d'un VUS usagé Véhicules de huit ans, valeur amortie sur cinq ans avec une durée de financement de 36 mois 1 200 litres d'essence par an dans les capitales, un peu plus à l'extérieur des capitales Non applicable (aucuns frais de transport en commun) <ul style="list-style-type: none"> Pour les collectivités accessibles uniquement par avion dans les Territoires du Nord-Ouest, les coûts associés à l'achat d'un nouveau VTT de qualité moyenne et d'une motoneige, amortis sur huit ans avec une durée de financement de 36 mois Les ajustements annuels utilisent les indices territoriaux des prix du transport privé
Aliments	<ul style="list-style-type: none"> PPNC de 2019 de Santé Canada Un supplément de 5 % est ajouté au coût total du panier de 2019 pour des aliments et boissons divers Prix recueillis dans 38 villes à travers les provinces 	<ul style="list-style-type: none"> PPNC de 2019 de Santé Canada Un supplément de 5 % est ajouté au coût total du panier de 2019 pour des aliments et boissons divers Prix recueillis dans les capitales territoriales, ajustés à l'aide d'indices spatiaux pour les collectivités à l'extérieur des capitales
Habillement et chaussures	<ul style="list-style-type: none"> Panier du NVA de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest Prix recueillis dans 11 villes à travers les provinces <ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique pas (aucun ajustement fait au panier du NVA) 	<ul style="list-style-type: none"> Panier du NVA de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest Prix recueillis dans les capitales territoriales. Pour les zones situées en dehors des capitales, une moyenne pondérée des coûts liés à un déplacement vers la capitale territoriale la plus proche et du coût de la commande en ligne. Des ajustements sont apportés au calendrier de remplacement ainsi qu'au panier du NVA en raison du climat nordique des deux territoires.
Autres nécessités	<ul style="list-style-type: none"> Multiplicateur fixe (75,4 %) utilisant les données de l'EDM du coût total des composantes d'aliments et de vêtements pour chaque région de la MPC Montant provincial supplémentaire pour les services de téléphonie cellulaire 	<ul style="list-style-type: none"> Multiplicateur fixe (75,4 %) utilisant les données de l'EDM du coût total des composantes d'aliments et de vêtements pour chaque région de la MPC-N Montant territorial supplémentaire pour les services de téléphonie cellulaire
Revenu disponible	<ul style="list-style-type: none"> Revenu total (y compris les transferts gouvernementaux), moins l'impôt sur le revenu et plusieurs dépenses obligatoires Trois types de modes d'occupation L'imputation des dépenses médicales utilise les données provinciales 	<ul style="list-style-type: none"> Revenu total (y compris les transferts gouvernementaux), moins l'impôt sur le revenu et plusieurs dépenses obligatoires Trois types de modes d'occupation L'imputation des dépenses médicales utilise les données territoriales

Références

DJIDEL, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam, Isabelle Marchand et Sarah McDermott. 2020. [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2020002.

DJIDEL, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott. 2019a. [Vers une mise à jour du panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2019013 au catalogue.

DJIDEL, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott. 2019b. [Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2019014.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. 2018. [Une chance pour tous – la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Produit n° SSD-212-08-18F au catalogue.

GUSTAJTIS, Burton, Keith Lam et Sarah McDermott. 2021. [Propositions pour une mesure du panier de consommation du Nord et son revenu disponible](#). Produit n° 75F0002M2021001.

HATFIELD, Michael, Wendy Pyper et Burton Gustajtis. 2010. « [Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation](#) », document de la Direction générale de la recherche appliquée, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

HEISZ, Andrew. 2019. [Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2019009 au catalogue.

STATISTIQUE CANADA. 2019. [Modifications méthodologiques apportées à la Mesure du panier de consommation en 2019](#). Produit n° 75F0002M2019005 au catalogue.

STATISTIQUE CANADA. 2016. [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#). Produit n° 75F0002M2016002 au catalogue.

STATISTIQUE CANADA. 2012. Étude de faisabilité de la mesure fondée sur un panier de consommation du Nord. Document non publié.

CEE-ONU (2011), [Canberra Group Handbook on Household Income Statistics](#), Deuxième édition 2011.